



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Ständiger Ausschuss der Alpenkonferenz  
Comité permanent de la Conférence alpine  
Comitato Permanente della Conferenza delle Alpi  
Stalni odbor Alpske konference**

**NEU  
NOUVEAU  
NUOVO  
NOVO  
12.03.2009**

**40**

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**12a<sup>bis</sup>**

**FR**

---

**OL: DE**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**2**

## Annexe 2

### **Mandat de la plate-forme « La gestion de l'eau dans l'espace alpin » pour la période allant de la Xe à la XIe Conférence alpine**

Le travail de la plate-forme sera essentiellement fondé sur les résultats du deuxième Rapport sur l'état des Alpes « L'eau et la gestion des eaux », ainsi que sur les résultats de la conférence sur l'eau de Munich, qui s'est déroulée le 30 et le 31 octobre 2008.

- A) La plate-forme se chargera d'étudier les plans de gestion des eaux de la région alpine (en particulier les plans de gestion des bassins versants de la DCE), selon la disponibilité de données, pour vérifier si les enjeux alpins ont été pris en compte convenablement.
- B) La plate-forme identifie et précise les domaines de travail à aborder dans la période 2009-2011. Parmi les sujets qui pourraient être abordés il y a lieu de mentionner :
- le développement de recommandations pour une utilisation durable et équilibrée de l'énergie hydroélectrique dans l'espace alpin, avec une prise en compte attentive de la législation existante. Ce faisant, une attention toute particulière devra être portée aux critères écologiques et d'efficacité économique, en particulier en ce qui concerne le recours aux mini-centrales.
  - l'évaluation des développements en matière de besoin d'adaptation aux changements climatiques, sans oublier la prise en compte des effets sur les zones en aval
  - le développement de la coopération et de l'implication des communautés scientifiques, afin de trouver des approches viables pour la gestion future de la recherche alpine
  - l'évaluation de la disponibilité suffisante et adaptée des systèmes de surveillance, surtout dans les zones alpines d'altitude
- C) La plate-forme assure dans tous les domaines de travail identifiés l'échange d'exemples de bonnes pratiques et d'expériences scientifiques entre les experts appartenant aux institutions gouvernementales, aux organisations non gouvernementales, à la communauté scientifique et aux parties prenantes concernées, avec le support des autres membres de la plate-forme.